

Compte-rendu du conseil communautaire du 29 novembre 2021

Présents :

- Commune de BROUSSES et VILLARET : M. Jean-Louis PETERMANN
- Commune de CAUDEBRONDE : M. Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : MM. Paul GRIFFE, Jean-Pierre BOUISSET, M. Laurent RIVES et Jean-Baptiste FERRER
- Commune de FOURNES-CABARDES : M. Guy CHIFFRE et Mme. Sylvette RIEUSSEC (suppléante)
- Commune de LACOMBE : M. Sylvain GAUDRIOT (suppléant)
- Commune de LAPRADE : M. David ALBERT
- Commune de LA TOURETTE-CABARDES : M. Hubert SENILLE (suppléant)
- Commune de LES MARTYS : M. André GUITARD
- Commune de MAS-CABARDES : M. René LOPEZ
- Commune de MIRAVAL-CABARDES : M. Gérard FERNANDEZ
- Commune de PRADELLES-CABARDES : M. François COUTAND (suppléant)
- Commune de ROQUEFERE : M. Denis LAUSSE (suppléant)
- Commune de SAINT DENIS : M. Michael LAURENT
- Commune de SAISSAC : MM. Eric BETEILLE et Eric MICHEL
- Commune de SALSIGNE : M. Stéphane BARTHAS et Mme. MarieHélène BOUR
- Commune de VILLANIERE : M. Guy CALY
- Commune de VILLARDONNEL : MM. Damien CONSTANS et Régis CROS

Absents non excusés : Mme. Françoise MENNEBOO (CUXAC-CABARDES), MM. Gilbert PLAGNES et Christian JIMENEZ (FONTIERS-CABARDES), M. Marc MAHOUX (LABASTIDE-ESPARBAÏRENQUE), M. Benoît SOULIE (LACOMBE), Mme. Chantal CONSTANSA et M. Patrick FOLCH (SAINT DENIS), M. David HERRERO (SAISSAC), M. Luciano STELLA (VILLARDONNEL)

Procurations : M. Yannick DUFOUR-LORIOLE (BROUSSES ET VILLARET) à M. Jean-Louis PETERMANN, M. Jérôme SOUVERAIN (FRAISSE-CABARDES) à M. Cyril DELPECH, M. Jacques FARGUES (LES ILHES-CABARDES) à M. Cyril DELPECH, M. Max BRIL (LASTOURS) à M. Michael LAURENT, Mme. Josette FRANCOIS (SAISSAC) à M. Eric BETEILLE, M. Marc PALAU (SAISSAC) à M. Eric MICHEL

Secrétaire : M. Sylvain GAUDRIOT

Monsieur Le Président ouvre la séance et précise qu'il va laisser la parole à Mr Chassard, secrétaire Général de la Préfecture de l'Aude, aujourd'hui présent pour évoquer les contrats de relance et de transition écologique.

Mr Chassard rappelle que le protocole d'intention a été signé et que la version finale sera signée le 17 décembre prochain. Il rappelle que le travail effectué est de grande qualité mais suscite malgré tout des interrogations et inquiétudes chez les Maires.

Il précise la façon de procéder qu'il conviendra de respecter :

- En janvier/février : un courrier sera adressé aux Maires pour faire remonter tous les projets que les communes ont. L'objectif étant que l'ensemble des projets soit présenté, sans aucune censure, pour qu'une vision consolidée des projets du département soit possible et qu'un accompagnement adapté puisse être proposé. Les dossiers devront être déposés en ligne (les modalités et la composition des dossiers restent à définir mais ce sera quelque chose de simple).
- Au printemps, tous les projets seront passés en revue. Ceux qui sont structurants pour le territoire ou qui ont besoin d'un accompagnement spécifique seront intégrés dans le CRTE. A terme, tous les projets devront y être intégrés. Le secrétaire général insiste sur le fait que même si un projet n'intègre pas le CRTE, il pourra malgré tout bénéficier des subventions.
- En septembre : dépôt des demandes de subventions comme actuellement.

Les financements de ces projets « CRTE » seront faits sur la DETR, les règles de gestion ne changent pas : un seul dossier financé par commune et par an.

Le CRTE est un outil pour faire mûrir les projets et non pour les sélectionner. Il sera actualisé tous les ans, permettra une visibilité sur le long terme et sera pourvu de fiches « modèles ». Ces fiches mentionneront des projets exemplaires qui pourront servir d'exemples pour les communes qui auraient des projets similaires.

M.Guitard demande l'utilité que les EPCI soient destinataires des projets. Mr Chassard précise que c'est indispensable pour garantir une mise en commun et une mise en cohérence des projets et ainsi éviter que des projets similaires voient le jour sur des communes très proches. C'est un enjeu en terme de bonne gestion financière.

Les projets dont les demandes de subvention ont été déposés en octobre 2021 devront être signalés en janvier/ février par les Maires, avec leurs autres projets, afin de ne pas avoir une vision tronquée.

Monsieur Le Président remercie Monsieur Chassard pour son intervention et pour son soutien dans le cadre des dossiers Plan Avenir Montagnes qui nous a permis d'être lauréats. Il reprend le cours normal de la séance et informe qu'il y a 29 votants dont 6 procurations.

Monsieur Sylvain GAUDRIOT est désigné secrétaire de séance.

Validation du Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 11 octobre 2021 à l'unanimité

Délibération prise par le bureau communautaire du 22 novembre 2021:

- Modification de l'acte constitutif de la régie de recettes de l'ALSH

Plusieurs modifications sont nécessaires :

- L'augmentation du montant de l'encaisse autorisé (de 4 000 à 8000€),
- La mise en place d'un fonds de caisse de 100€,
- L'assujettissement au cautionnement.

Vote à l'unanimité.

FINANCES / PERSONNEL

- Décisions modificatives budgets : régularisations amortissements biens et subventions.

Plusieurs anomalies en lien avec l'inventaire et les amortissements ont été constatées et nécessitent des régularisations comptables. A noter qu'il n'y a aucun impact financier étant donné que ce ne

sont que des écritures d'ordre où dépenses et recettes se compensent intégralement. Il conviendra donc de modifier les budgets en conséquence :

Budget annexe 414 (hangar)

Dépense fonctionnement : Art 6811 (chap 042) dotation aux amortissements : + 50 553€

Recettes fonctionnement : Art 7811 (chap 042) reprises sur amortissements : + 50 553€

Dépense investissement : Art 28135 (chap 040) amortissements installations : + 239€

Art 28231 (chap 040) amortissements reçus en affectation : + 31 052€

: Art 28235 (chap 040) amortissements reçus en affectation : + 19 262€

Recettes investissement : Art 28131 (chap 040) amortissements bâtiments publics : + 50 553€

Budget annexe 415 (extension centrale)

Dépense fonctionnement : Art 6811 (chap 042) dotation aux amortissements : + 12 040€

Recettes fonctionnement : Art 7811 (chap 042) reprises sur amortissements : + 12 040€

Dépense investissement : Art 28088 (chap 040) amortissements autres immobilisations : + 1 357€

: Art 28131 (chap 040) amortissements bâtiments publics : + 10 683€

Recettes investissement : Art 28135 (chap 040) amortissements installations : + 12 040€

Budget annexe 413 (plateforme)

Dépense fonctionnement : Art 673 (chap 042) titres annulés sur exercices antérieurs : + 23 444€

Art 6811 (chap 042) dotation aux amortissements : + 46 071€

Recettes fonctionnement : Art 777 (chap 042) quote part des subventions transférées : + 12 171€

Art 7811 (chap 042) reprises sur amortissements : + 46 071€

Art 773 (chap 042) mandats annulés sur exercices antérieurs : + 10 365€

Art 774 (chap 077) subventions exceptionnelles : + 908€

Dépense investissement : Art 13912 (chap 040) subventions d'investissement : + 3 941€

: Art 13913 (chap 040) subventions d'investissement : + 4 693€

Art 13918 (chap 040) subventions d'investissement : + 3 537€

Art 28088 (chap 040) amortissements autres immobilisations : + 30 230€

: Art 28135 (chap 040) amortissements bâtiments publics : + 26 206€

Art 2113 (chap 21) terrains : + 908€

Recettes investissement : Art 13916(chap 040) amortissements subventions : + 20 236€

Art 13911(chap 040) amortissements subventions : + 3 208€

Art 28138 (chap 040) amortissements : + 32 587€

Art 28153 (chap 040) amortissements : + 2 719€

Art 28157 (chap 040) amortissements: + 10 765€

Le Président propose de voter les modifications des budgets annexes 2021 telles que présentées.

Budget principal 410

Dépense fonctionnement : Art 673 (chap 042) titres annulés sur exercices antérieurs : + 463 159€

Art 6811 (chap 042) dotation aux amortissements : + 88 596€

Art 65737(chap 65) subvention de fonctionnement : + 2 218€
Chap 022 – dépenses imprévues : - 2 218€

Recettes fonctionnement : Art 777 (chap 042) quote part des subventions transférées : + 463 159€
Art 7811 (chap 042) reprises sur amortissements : + 88 596€

Dépense investissement : Art 139141 (chap 040) subventions d'investissement : + 428 613€
Art 13918 (chap 040) subventions d'investissement : + 34 546€
Art 28031 (chap 040) amortissements: + 28 804€
Art 2804422 (chap 040) amortissements: + 2 800€
Art 28141 (chap 040) amortissements: + 45 914€
Art 281745 (chap 040) amortissements: + 5 094€
Art 281758 (chap 040) amortissements: + 4 510€
Art 28228 (chap 040) amortissements: + 130€
Art 28284 (chap 040) amortissements: + 382€
Art 28288 (chap 040) amortissements: + 962€

Recettes investissement : Art 13912(chap 040) amortissements subventions : + 181 195€
Art 13911(chap 040) amortissements subventions : + 65 293€
Art 13913(chap 040) amortissements subventions : + 170 015€
Art 13917(chap 040) amortissements subventions : + 46 656€
Art 280422 (chap 040) amortissements: + 2 800€
Art 28041412 (chap 040) amortissements: + 5 000€
Art 28041413 (chap 040) amortissements: + 80 796€

Une DM relative à des dépenses imprévues sur l'opération 111 (écoles/alae) est également nécessaire sur le BP 410 afin de pouvoir payer les factures :

Opération 111 (écoles/alae) – art 2183 (matériel informatique) : + 8 000€

Opération 125 (piscine) – art 2135 (installations, agencements) : - 8 000€

Vote à l'unanimité.

- Décision modificative budget extension centrale

Dans le cadre de la maintenance des panneaux photovoltaïques, il convient de modifier le budget pour permettre la prise en charge d'une facture de 2020. Il conviendra donc de modifier le budget en conséquence :

Budget annexe 415 (extension centrale)

Dépense fonctionnement : Art 6156 (chap 011) maintenance : + 1 310€

Recettes fonctionnement : Art 774 (chap 77) subvention exceptionnelle : + 1 310€

Vote à l'unanimité.

- Création d'un emploi d'agent de maîtrise suite à promotion interne

Le Président indique qu'un agent titulaire remplit les conditions règlementaires pour bénéficier d'un avancement de grade au titre de la promotion interne et que son dossier a été validé par la commission du Centre de Gestion de l'Aude du 26 octobre 2021,

Ainsi, il est proposé la création d'un emploi à temps non complet (16.83 heures hebdomadaires annualisées) au grade d'agent de maîtrise titulaire, relevant de la catégorie C, au service écoles/alae à

compter du 01 février 2022 pour occuper la fonction d'animatrice ALAE sur le RPI Cuxac-Cabardès / Caudebronde.

Le Président précise que la suppression du poste d'origine (adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet 16.83/35) interviendra après que l'agent ait été nommé sur le nouveau grade, et suite à l'avis du Comité Technique.

Vote à l'unanimité.

ECOLES / ALAE

- Arrêt fonction directrice ALAE ancien haut cabardès : créations, modification et suppressions de postes

Un agent a fait un courrier indiquant qu'il souhaitait obtenir un changement de poste et ainsi renoncer à ses missions de directeur ALAE et d'animation du mercredi. Il passerait donc d'un temps de travail de 23.25 heures hebdomadaires annualisées à 16h83.

Il convient donc de délibérer pour supprimer son ancien poste (après passage en comité technique) et d'en créer un autre avec son nouveau temps de travail et ses nouvelles fonctions à savoir animation des temps alae du lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Il convient également de délibérer pour créer le poste de la personne qui le remplacera et qui aura pour mission la direction de l'alaie de l'ancien Haut Cabardès, l'animation de l'alaie du mercredi matin et la direction/animation des périodes d'alsh. Le temps de travail annualisé sera alors de 22.55 heures hebdomadaires. A noter que cet emploi pourra être occupé par un fonctionnaire ou par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée compte tenu du fait que la collectivité compte moins de 15000 habitants et que l'agent devra justifier des diplômes nécessaires à l'exercice des fonctions de directrice ALAE.

A noter que lors du conseil du 19/07, nous avons prévu la modification du temps de travail de la directrice de l'alaie secteur Montagne Noire de 29.30 heures à 33h55 (annualisées). Compte tenu de ce recrutement de 3^{ème} directrice, le temps de travail de cet adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe sera finalement de 32h73 et non 33.55.

Vote à l'unanimité.

- Convention liaison froide collègue

Pour rappel, jusqu'à présent le collège de Cuxac-Cabardès fournissait les repas des écoles de Cuxac et Fontiers en liaison chaude. Compte tenu des risques sanitaires que cela engendrait, il a été décidé de travailler en liaison froide. Aussi, il convient d'autoriser le Président à signer la nouvelle convention.

Vote à l'unanimité.

PETITE ENFANCE – ENFANCE JEUNESSE

- Convention Territoriale Globale

Le Président rappelle que dans le cadre de sa politique enfance jeunesse, un contrat enfance jeunesse (CEJ) avait été signé avec la Caisse d'Allocations Familiales pour une durée de 4 ans, de 2018 à 2021.

La Convention Territoriale Globale (CTG) remplace désormais le CEJ et englobe désormais plusieurs domaines d'intervention : les politiques petite enfance, enfance jeunesse, l'accompagnement de la parentalité, le logement et l'amélioration du cadre de vie, l'accès aux droits, aux soins et aux services, l'animation de la vie sociale.

Dans ce contexte, un diagnostic partagé a été réalisé avec les différents partenaires et a permis de définir les principaux axes de développement.

Ont ainsi été identifiées des fiches actions dans chaque thème :

- Accès aux droits, aux services :

ACTION 1 : apporter une information générale en direction des habitants du territoire sur les services existants (communication, portes-ouvertes...)

ACTION 2 : développer l'offre de service de la structure France Services (nouveaux partenariats, permanences...)

ACTION 3 : faciliter l'inclusion numérique (ateliers numériques, points d'accès...)

ACTION 4 : Promouvoir les solutions innovantes de déplacement (covoiturage, communication...)

Ces actions ont pour objectifs d'améliorer la connaissance de l'offre de services de proximité existante et de renforcer sa lisibilité mais aussi de la consolider et de la développer

- Accès aux soins :

ACTION 1 : création d'Un ESA (équipe spécialisée Alzheimer) : formation des aides-soignantes

ACTION 2 : création d'un service de portage des repas à domicile

ACTION 3 : développement SSIAD (service de soins infirmiers à domicile) : augmentation du nombre de lits pour prendre en compte la liste d'attente

ACTION 4 : création d'un spasaad (service polyvalent d'aide et de soins à domicile) : mutualisation du service de soins infirmiers et du service d'aide à domicile pour une prise en charge globale de la personne.

ACTION 5 : faciliter l'accès aux soins (recensement des professionnels de santé exerçant et les besoins, faciliter les installations...).

ACTION 6 : aide au recrutement de professionnels d'aide à la personne : créer des vocations, valoriser les métiers de services à la personne...

ACTION 7 : promouvoir le sport santé à travers des activités piscine (Proposer des actions ciblées en fonction de l'âge, des pathologies, faire des partenariats avec des professionnels de la santé, maisons de retraite, foyers de vie...)

Les objectifs étant le maintien à domicile des personnes âgées, et handicapées, l'accès aux soins mais aussi de favoriser l'emploi sur le territoire et de promouvoir le sport santé.

- Animation de la vie sociale, insertion :

ACTION 1 : Soutenir et valoriser la vie associative (recruter un chargé de mission, proposer une aide administrative aux associations souhaitant déposer des dossiers de demandes de financements via la mise à disposition d'un personnel dédié ...)

ACTION 2 : élaborer un projet culturel intercommunal (définir un projet, coordonner les actions culturelles...)

ACTION 3 : Insertion professionnelle des jeunes (information, communication, rencontres...)

ACTION 4 : favoriser l'insertion des nouveaux arrivants et du public vulnérable (livret ressources, rencontres dans les structures...)

Ces actions ont pour objectifs de développer la politique culturelle et sportive du territoire et les relations partenariales avec la Mission Locale pour permettre une meilleure insertion des jeunes au travers de la formation et de l'emploi.

- Habitat, logement :

ACTION 1 : Contribuer à la rénovation énergétique des logements

Le but étant d'inciter les propriétaires à engager des travaux d'amélioration énergétique.

- Enfance, jeunesse / handicap :

ACTION 1 : Mettre en place un encadrement renforcé auprès des enfants en situation de handicap

ACTION 2 : Former les professionnels à l'accueil d'enfants en situation de handicap

ACTION 3 : Mettre en œuvre des actions de sensibilisation au handicap (en direction des enfants)

Ces actions pour enjeux une meilleure inclusion des enfants en situation de handicap

- Enfance jeunesse / parentalité familles :

ACTION 1 : Informer les familles sur les structures jeunesse (améliorer la transition de la crèche vers les écoles, l'alae et l'alsh)

ACTION 2 : Améliorer l'accompagnement individuel des familles avec un temps d'échanges dédié (partenariat avec la maison des familles)

ACTION 3 : Développer des actions de soutien à la parentalité en direction de toutes les familles du territoire de la Cdc MN (accompagnement collectif des familles)

- Enfance jeunesse / parentalité professionnels :

ACTION 1 : Créer un réseau de professionnels pour accompagner au mieux les familles (participer au REAAP : Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents)

ACTION 2 : Accompagner les personnels de la petite enfance et de la Jeunesse à leur professionnalisation (formations, échanges de pratiques...)

ACTION 3 : Mettre en place des passerelles entre les services d'accueils (projets communs, projets fil rouge, temps d'adaptation..)

- Petite enfance :

ACTION 1 : Augmentation de la capacité d'accueil de l'EAJE Collin Colline (agrément, nouvelle structure)

ACTION 2 : Affiner le diagnostic sur le secteur Est de la CDC « Vallée de l'Orbiel » (évaluer les besoins et proposer une offre adaptée)

ACTION 3 : Augmentation de la capacité d'accueil de l'EAJE Les petits Montagnards (+2 places)

- Jeunesse

ACTION 1 : Elargissement du temps d'accueil de l'ALAE du mercredi

ACTION 2 : Développement des périodes d'accueil de l'offre d'accueil jeunesse

ACTION 3 : Connaître les attentes des jeunes de 11-17 ans pour des développer des actions appropriées (enquête au collège)

Le président propose donc d'approuver cette CTG et de l'autoriser à signer tous les documents s'y référant.

Vote à l'unanimité.

- Création des postes pour l'ALSH d'Hiver :

Considérant qu'en raison de l'accueil de loisirs organisé pendant les vacances de février 2022, il y a lieu, de créer plusieurs emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activité,
Le Président propose de créer les emplois non permanents, à temps non complet, suivants pour accroissement saisonnier d'activité :

Fonction	Grade	Période contrat	Durée globale
Animateur 3-5	Adjoint d'animation	18/02 au 04/03	52
Animateur 3-5	Adjoint d'animation	18/02 au 04/03	20
Animateur 6-13	Adjoint d'animation	18/02 au 04/03	52
Animateur 6-13	Adjoint d'animation	18/02 au 04/03	52
Animateur 6-13	Adjoint d'animation	18/02 au 04/03	52
Animateur AESH	Adjoint d'animation	18/02 au 25/02	37
Animateur AESH	Adjoint d'animation	18/02 au 25/02	37
Agent de restauration	Adjoint technique	18/02 au 25/02	8.75

Vote à l'unanimité.

- Demande de subvention pour le projet de construction d'une structure multi-accueil auprès de la CAF de l'Aude pour l'année 2021

N'ayant pas eu les retours nécessaires, ce point est ajourné et sera abordé au prochain conseil communautaire.

ENVIRONNEMENT

- SPANC

En cas de révision des documents d'urbanisme ayant un impact sur le réseau d'assainissement ou de projets de réalisation d'extension d'assainissement collectif, les communes doivent impérativement contacter Mr Bacquie au 06.27.19.28.42. pour lui en faire part.

- Création poste adjoint technique

Le Président rappelle qu'un agent technique est actuellement employé en cdd (suite à un précédent contrat aidé) et ce jusqu'au 31 janvier 2022.

Le Président propose de créer un emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint technique au service environnement à compter du 01/02/2022 pour stagiairiser puis titulariser cet agent. Ce dernier occupera la fonction d'agent polyvalent.

Vote à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / AMENAGEMENT DE L'ESPACE / PISCINE

- Demande de subvention GAL : Atelier Terre d'empreintes

L'atelier terre d'empreintes (céramiste à Cuxac) a déposé un dossier de demande de subvention auprès du GAL pour obtenir un financement. Le projet consiste à l'aménagement d'un espace fonctionnel de 40m² pour servir de lieu de travail, de création et de différencier l'atelier du rdc pour l'accueil des stagiaires de cet espace dédié à la création et au positionnement du matériel encombrant (four, crouteuse...).

Coût total du projet : 61 771.81€ ttc

Demande de participation de l'intercommunalité à hauteur de 4 941.75€.

Le président propose de se positionner quant à l'octroi de cette subvention.

M.Rives sort de la salle et ne participe pas au vote.

Vote à l'unanimité.

TOURISME / CULTURE / SPORT

- Avenir Montagnes Ingénierie

L'intercommunalité a été lauréate de l'appel à projet et obtient donc un financement de 60 000€ par an, pendant 2 ans (soit 120 000€) pour le recrutement d'un agent chargé d'élaborer une stratégie touristique.

Au vu de l'octroi de cette aide, le Président propose de créer 2 emplois non permanents (contractuels) :

- Un poste de chargé de développement touristique, au grade de rédacteur territorial, à temps complet pour une durée maximale de 2 ans,
- Un poste de chargé d'activités de loisirs (randonnées) au grade d'adjoint d'animation à temps non complet (30 heures) pour une durée maximale de 2 ans. A noter que ce poste pourrait être pérennisé.

Vote à l'unanimité.

Questions diverses

Fin de la séance à 20h30